



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 JUIN 2023 A 19H30**

Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, PERINELLE Patricia, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie., VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rose donne pouvoir à GARCIA Nathalie, FAURE Sébastien donne pouvoir à FAVREAU Julien, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à QUEIREL Elodie NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves.

Public : une personne présente

SECRETAIRE DE SEANCE :

PERINELLE Patricia est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 19 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h31).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

1) Approbation du procès-verbal du 13 avril 2023 :

Madame la Maire demande s'il y a des remarques des conseillers à apporter sur ce procès-verbal. Aucune question n'est posée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13/04/2023 est adopté à 18 voix pour et 5 abstentions.

2) Décision modificative n°1

Madame la Maire explique que cette modification correspond à un transfert d'une ligne à une autre suite à une mauvaise ligne imputée lors de la saisie du budget. En effet, il existe deux articles D 681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions l'un au

chapitre 68, l'autre au chapitre 042. Les crédits correspondent à l'amortissement de l'enfouissement des réseaux électriques.

- Question de Gérard MARQUIS : sur quelle voie est réalisé cet enfouissement ?
- Réponse de Véronique DUPLAN : il ne s'agit pas d'un nouvel enfouissement mais de travaux réalisés dans le passé et qui sont en cours d'amortissement.

La décision modificative n°1a été votée à l'unanimité.

3) Fonctionnement des mini-camps centre de loisirs 2023

Elodie QUEIREL rappelle que l'an dernier le mini-camp pour pré-ado a été de nouveau organisé. Cette année, deux mini-camps à Malafretaz, l'un sous tente et l'autre sous tipi, sont proposés aux enfants de 11 à 14 ans et 6 à 9 ans. Le coût du transport est optimisé avec l'organisation d'une sortie à la journée pour les plus petits.

- Question de Jean-Yves GIRARD : les inscriptions sont en cours ?
- Réponse de Julien FAVREAU : la semaine en juillet est presque complète.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : Malafretaz c'est très bien.
- Question de Valérie JULLIEN : quelles sont les thématiques de ces mini-camps ?
- Réponse d'Elodie QUEIREL : ils ont le thème nautique avec plusieurs activités et la préparation des repas.
- Question d'Henri GRUFFAT : est-ce que c'est le même tarif que l'an dernier ?
- Réponse d'Elodie QUEIREL : oui ce sont les mêmes tarifs et les frais sont similaires avec juste une petite augmentation des entrées piscine.

Le fonctionnement des mini-camps centre de loisirs 2023 a été voté à l'unanimité.

4) Rénovation énergétique salle Jules FERRY

Matthieu BRIERE explique que suite au diagnostic de l'ALEC 01 rendu en 2021, plusieurs postes ont été proposés pour améliorer la performance énergétique de ce bâtiment.

L'isolation des combles et le remplacement des menuiseries ont été retenus pour l'année 2023.

L'isolation par l'extérieur n'était pas conseillée et celle par l'intérieur est compliquée.

Ces travaux permettront un gain de 500 € par an et un gain de l'ordre de 30 %.

- Remarque de Madame la Maire : pour la réalisation de ces travaux, nous n'avons pas besoin de réaliser un appel d'offre car la loi ASAP a prolongé le délai pour les acheteurs de conclure un marché de travaux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT sans publicité ni mise en concurrence jusqu'au 31 décembre 2024. Aujourd'hui, nous avons trois devis mais ils ne sont pas sur les mêmes hypothèses donc une nouvelle demande est à faire pour des devis fenêtres en bois.

- Remarque de Valérie JULLIEN : des améliorations ont été apportées car il y avait un besoin de changement sur les chaudières puisque la consommation de la salle Jules FERRY était égale à la moitié de celle de l'école. L'ancienne chaudière au rez-de-chaussée a été bypassée au profit de la plus récente à l'étage plus performante à condensation.

- Remarque de Matthieu BRIERE : quand il y a plusieurs postes de travaux, il est difficile de savoir d'où vient l'amélioration, il est préférable de parler de 30 % de gain.

- Question d'Henri GRUFFAT : Est-ce que ces éléments ont été évoqués en commission ? il n'y a pas de compte rendu ! Le diagnostic date de 2019 a-t-on les chiffres 2022 pour la salle St Exupéry et la salle Jules Ferry pour évaluer les économies possibles ?

Réponse de Matthieu Brière : -Nous avons les éléments pour faire l'analyse mais nous n'avons plus accès à notre compte client en ligne la semaine où il fallait vous envoyer les convocations.

Les chiffres seront à votre disposition dans le compte- rendu de la commission projet de territoire

Remarque Henri GRUFFAT : il est dommage de devoir prendre des décisions sans avoir connaissance des données.

- Réponse de Bruno LARIVE : les comptes-rendus sont sur le SharePoint dans comptes-rendus partagés. (archives en ligne)
- Réponse d'Henri GRUFFAT : je n'ai pas trouvé et j'ai demandé à Krassi qui n'a pas trouvé non plus.
- Question de Valérie JULLIEN : s'agit-il d'une difficulté à trouver ?
- Remarque de Julien FAVREAU : il faut tester sur l'ordinateur d'Henri.
- Réponse d'Henri GRUFFAT : il n'y a pas de compte-rendu.
- Remarque de Madame la Maire : nous avons un nouvel outil d'archivage en ligne, il faut encore un peu de temps pour le maîtriser.
- Remarque de Clotilde VERDENET : j'ai la liste sous les yeux et vous êtes dans les utilisateurs autorisés.
- Remarque de Madame la Maire : nous n'avons pas de désaccord sur la transparence des dossiers mais si certains responsables de commission ne parviennent pas à insérer leurs documents ils peuvent solliciter Doriane ou Cécile.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : il aurait été plus judicieux de faire les travaux salle Saint-Exupéry car les chiffres sont importants.
- Réponse de Julien FAVREAU : les travaux sont plus importants, il y a une reprise complète du bâtiment.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : les chiffres sont importants pour valider l'intérêt du projet : choix des fenêtres plutôt que l'isolation par l'intérieur. Il y a un gain de 15 à 30 avec l'isolation des murs et ce n'est pas plus cher que les fenêtres pour un gain plus important.
- Réponse de Madame la Maire : les études c'est une chose, mais sur le terrain il y a des enfants tous les soirs, de simples vitrages mal isolés. Le ressenti est très différent de la théorie. Les travaux d'isolation des murs se feront si nécessaire après le 1er hiver d'observation.
- Réponse de Julien FAVREAU : le projet de la salle Saint Exupéry est plus global et la température ressentie est l'élément le plus important.
- Remarque de Matthieu BRIERE : l'étude de l'ALEC 01 ne prend pas tous les surcoûts ; le choix a été fait en fonction du budget et de l'utilisation des salles – certains postes n'ont pas été étudiés.
- Remarque de Valérie JULLIEN : L'ALEC 01 a fait un super diagnostic mais au niveau du chiffrage des travaux, elle est à côté.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : c'est une estimation.
- Réponse de Valérie JULLIEN : non, c'est le monde des bisounours !
- Remarque de Matthieu BRIERE : par rapport aux travaux estimés dans l'étude, il faut doubler les coûts prévus.
- Remarque de Madame la Maire : un effort est à faire sur la communication. Concernant les subventions, il est prévu de demander à l'État, au Département et les certificats d'économie d'énergie (CEE).

La rénovation énergétique de la salle Jules FERRY a été votée à 18 voix pour et 5 contre.

5) Revitalisation quartier Saint Didier La Cure Place de l'Église

Marc DELACOURT explique qu'il travaille sur les polarités de la commune et particulièrement sur le haut de la commune avec le triptyque culturel église bar place. Il n'y a pas de commerce de proximité, il y en a un en bas, il serait bien qu'il y en ait un en haut avec un lien entre les deux.

Il y a également la réhabilitation du logement vide depuis deux ans pour pouvoir le relouer et réfléchir sur les locaux cors de chasse et sols'tisse avec lieu pour manger sur le pouce et végétaliser la place de l'Église (travail paysager).

Le projet se découpe en deux phases, la première en 2023 (réhabiliter le logement) pour 120 000 € HT et la seconde en 2024 (local et paysager) pour 130 000 € HT.

Il est proposé d'être accompagné par l'Agence de l'ingénierie de l'Ain pour une aide à lancer l'appel d'offre par un maître d'œuvre jusqu'au lancement de la consultation.

- Remarque de Brigitte MENUT : concernant l'ilot de fraîcheur : il y a déjà des arbres et ils vont grandir. La place est neuve.
- Réponse de Madame la Maire : oui mais cette place est très minérale, pas assez ombragée. Sur la commune et il n'y a pas beaucoup d'endroit pour se retrouver, il n'y a pas de bancs.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : il y a le jeu de boules avec des bancs.
- Remarque de Marc DELACOURT : le bitume accumule la chaleur et restitue la chaleur le soir. Ce projet pourra être présenté à l'agence qui s'occupe de la révision de PLU.
- Réponse de Valérie JULLIEN : il n'est pas question de casser la place, elle est bien.
- Remarque de Marc DELACOURT : nous prévoyons un COPIL à la rentrée : merci de nous dire si vous voulez participer, il est important de travailler en équipe.
- Question de Jean-Yves GIRARD : qu'est-il prévu pour les toilettes ?
- Réponse de Madame la Maire : ils seront intégrés au projet pour les moderniser.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : je ne comprends pas l'objet de cette délibération.
- Réponse de Madame la Maire : il n'y a pas de demande de subvention mais la nécessité de refaire le logement. Il s'agit d'une présentation du projet global et une nouvelle délibération sera prise ultérieurement pour décliner la tranche 2. Aujourd'hui, nous voulons démarrer la réhabilitation du logement.
- Réponse d'Henri GRUFFAT : je suis d'accord avec vous mais il n'aurait pas fallu mettre les deux tranches.
- Remarque de Bruno LARIVE : c'est le principe de l'opposition : quand un projet est ficelé ou quand on annonce un projet cela ne va pas.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : Depuis sa création, cette réunion ne s'est jamais réunie.
- Remarque de Julien FAVREAU : il y a un logement insalubre depuis plusieurs années.
- Remarque de Marc DELACOURT : et cela fait un an et demi que nous discutons de ce projet.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : tu travailles sur un projet et après tu définis le budget.
- Réponse de Julien FAVREAU : non, c'est l'inverse tu as un budget et tu travailles le projet avec ce budget.
- Réponse de Madame la Maire : il faut avancer : je propose de voter l'enveloppe de la réhabilitation de la cure avec le premier point qui est la réhabilitation du logement et la deuxième tranche qui correspond au projet sur lequel nous allons travailler et qui débouchera sur une nouvelle délibération.

La revitalisation du quartier Saint Didier La Cure Place de l'Église a été votée à 18 voix pour et 5 contre.

6) Aménagement chemin de Sermenaz

- Remarque de Nathalie GARCIA : ce projet date depuis 1979 et c'était urgent de le faire !
- Remarque de Madame la Maire : cet aménagement est attendu depuis 1979 et a été repris en 2018.

Raymond PISTIL présente le projet : il a été élaboré depuis plusieurs années et aboutit maintenant. Ce projet a été établi par la société Eiffage (recommandations techniques) et enrichi par la commission voirie (multiples débats et enrichissement du projet) puis l'agence de l'ingénierie de l'Ain a donné son expertise.

Le projet 1 est un projet de longue date alors que le projet 2 est plus récent et est lié aux difficultés suite à la condamnation des escaliers et du chemin le long des propriétés privées.

Le projet 1 a pour objectif de permettre un passage fluide car le nombre habitants augmente et il y a le besoin d'accéder à la batterie. Il est donc prévu d'ajouter un trottoir et une voie vélo. La partie en bas à droite route du Fort correspond à un trottoir projeté sur une certaine longueur qui constitue une chicane et sécurise le carrefour. Ce carrefour aura une couleur marron pour signifier qu'il s'agit d'un endroit dangereux. A ce carrefour, il existe un miroir, normalement en face, il doit y avoir soit un stop soit un cédez-le-passage. Le passage piéton a été rapproché pour faciliter la circulation des piétons.

La largeur du trottoir est de 1.40m avec 15 cm hauteur pour éviter que les véhicules montent et le trottoir sera en terre battue (c'est plus écologique). Si cela pose un problème, il est envisagé de mettre un enrobé.

Il est prévu un marquage au sol pour les vélos.

Des travaux sont prévus sur la propriété le long du chemin de Sermenaz : déplacement des végétaux et pose d'un grillage avec une butte et des fortins.

Le projet 2 correspond au prolongement de la route d'une largeur de 5.5 m pour sécuriser les piétons. Plusieurs solutions sont à envisager : on ne sait pas qui est décideur de la partie à gauche (partage communes Neyron / Rillieux-la-Pape)

Soit nous avons l'accord de la Métropole ou de la commune de Rillieux-la-Pape ou du Département pour ajouter une bande de 80 cm à gauche, soit nous n'avons pas l'accord et la solution sera un trottoir avec passage de 4.70m véhicule à sens unique avec chicanes. Le véhicule qui verra un véhicule en face pourra se ranger sur le côté.

Nous vous proposons trois devis pour lesquels il y a des demandes de subventions : un pour le projet 1, un pour le projet 2 et un pour la partie Rillieux-la-Pape.

- Remarque de Nathalie GARCIA : la mairie a reçu l'accusé de réception du Département pour une subvention à hauteur de 30 % et les 50 % qui restent à charge seront sollicités auprès de la CCMP.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : le projet se tient bien ; le seul aléas est cette bande de terrain. L'objectif de ce projet est que les véhicules se croisent. Je vous souhaite que l'on puisse acquérir cette bande.
- Réponse de Raymond PISTIL : c'est complexe car la métropole a la compétence du rond-point à l'arrêt de bus. Rillieux-la-Pape est d'accord sur ce projet et le département répond que ce n'est pas une route départementale.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : concernant le rétrécissement de la voie sur le chemin du fort, les propriétaires du mur sont d'accord pour réduire leur terrain.
- Réponse de Raymond PISTIL : l'idée principale est de sécuriser les piétons.
- Remarque de Bruno LARIVE : dans la montée neuve on ne se croise pas.
- Remarque de Raphaël PAYRE : la largeur est supérieure à 3 mètres ; les riverains ont leur porte sur la chaussée et il est important de sécuriser les piétons.
- Question de Jean-Yves GIRARD : pourquoi l'option avec le propriétaire du mur n'a pas été retenue ?
- Remarque d'Agnès GAROUTTE : pourquoi détruire ?
- Remarque de Julien FAVREAU : nous ne souhaitons pas casser un mur ancien avec un jardin à la française remarquable.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : je pense qu'il y aura un problème.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : il s'agit d'un croisement avec peu de visibilité.
- Réponse de Madame la Maire : plus on élargit, plus les gens roulent vite. Nous organisons une réunion publique pour présenter ce projet et j'ai déjà rencontré des riverains qui sont favorables au ralentissement du trafic ; il est primordial de trouver une solution pour le passage à pieds.

L'agence de l'ingénierie de l'Ain nous accompagne sur le projet et l'accord-cadre avec bons commandes se termine en juillet donc il y a un risque de perte de temps.

- Remarque d'Henri GRUFFAT : c'est au moins un projet où il y a un projet.

L'aménagement du chemin de Sermenaz a été voté à 18 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

7) Questions diverses

- Remerciements des subventions versées par la banque alimentaire, la Croix-Rouge et les Resto du cœur.
- Le projet SEMCODA a été abandonné car le projet tel qu'il existait avant n'était pas viable et le projet zone PPR bleu n'était pas bon. Les coûts annoncés étaient très supérieurs à la moyenne. Une réflexion est en cours entre le bailleur social et des promoteurs privés.
- Pont de l'Île : vous avez tous reçu une invitation pour le 27 juin à 17h – Propriété à 84% Miribel et 16% Neyron ; Miribel a le pouvoir de police.
- Chemin du Molliet : géré par CCMP, le projet est momentanément suspendu car le tracé mord sur des parcelles privées, un travail est en cours pour le rachat de ces parcelles.
- Végétalisation de l'école : le projet avance et il y aura des subventions.

Prochain Conseil municipal le 19/07/2023.
Séance levée à 21h17.

Fait à NEYRON le 20/06/2023

La secrétaire, Patricia PERINELLE



La Maire, Christine FRANÇOIS

